

Synthèse du mémoire de la MRC de La Matapédia à l'intention de la Commission d'étude sur la gestion des forêts du domaine public

Diverses raisons ont motivé la Municipalité régionale de comté de La Matapédia à préparer un mémoire à l'intention de la Commission et, au préalable, à consulter sa population et les intervenants concernés.

- La Matapédia est une région essentiellement forestière, ce que confirme le titre de Capitale forestière du Canada qui lui a été décerné en 1993 ;
- La forêt publique est dans la MRC de La Matapédia, toutes proportions gardées, plus importante que pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent ;
- Sa gestion préoccupe ses citoyens depuis longtemps ;
- La MRC est une de celles qui se sont le plus impliquées dans le développement du secteur forestier ;
- La MRC est convaincue qu'il est possible de gérer la forêt publique en minimisant les conflits et en faisant en sorte qu'elle serve davantage au développement durable des communautés locales.

Le mémoire met en lumière les éléments de problématique suivants :

- le report du dépôt des plans d'aménagement et des calculs de possibilité sur lesquels ils doivent reposer nourrit des inquiétudes grandissantes au sein de la population de la MRC de La Matapédia qui constate que la gestion de la forêt publique manque définitivement de transparence ;
- les données de l'Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent mettent en lumière la nécessité de faire des choix sur le plan de la récolte pratiquée sur la forêt publique matapédienne, en particulier en ce qui a trait aux peuplements résineux ;
- une partie importante du public et divers intervenants souhaitent que l'on utilise différemment la forêt et ils s'inquiètent de ce que la forêt soit quasi exclusivement vouée à la production de matière ligneuse ; les conflits réels ou potentiels entre intervenants, promoteurs ou utilisateurs sont des freins au développement ;
- le nombre d'intervenants concernés par la gestion de la forêt publique ne cesse d'augmenter et certains désirent participer activement à la gestion de la forêt publique alors que d'autres souhaitent, pour leur part, avoir un meilleur accès à cette forêt à des fins de développement ;
- dans ces conditions, les détenteurs de CAAF et le Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs sont constamment soumis à des demandes provenant de promoteurs de divers projets (forêt habitée, mise en valeur du milieu forestier à des fins touristiques ou de conservation, exploitation des produits non ligneux, création de parcs régionaux, etc.).

La MRC de La Matapédia constate que le mode de gestion actuel ne permet pas la pleine participation du milieu à la gestion de la forêt publique ; elle constate également que la grande majorité de ses intervenants et de sa population souhaite une participation plus éclairée et plus

efficace à cette gestion. Ce désir de participer à une gestion décentralisée de la forêt publique s'explique de la manière suivante :

- les citoyens et la majorité des intervenants souhaitent être en mesure de mieux saisir les enjeux qui entourent la gestion de la forêt publique ;
- ils désirent influencer le devenir de cette forêt pour leur territoire ;
- ils suggèrent d'instaurer une gestion forestière plus souple, plus près des caractéristiques des milieux sur le plan sylvicole et dans un cadre normatif assoupli ;
- ils veulent que la forêt serve davantage au développement local.

Pour un ensemble de raisons, dont celles qui précèdent, la MRC, à l'instar de la plupart des intervenants et des citoyens qu'elle a consultés, appuie une proposition régionale visant à permettre une gestion déléguée de la forêt publique qui reposerait sur un partenariat entre les principaux intervenants concernés par la gestion de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent. Cette proposition prévoit notamment de confier à des mandataires des tâches relatives à la planification forestière et la MRC souligne au passage qu'il serait souhaitable que de tels mandataires se situent au niveau de l'unité d'aménagement, lequel correspond sensiblement au territoire d'une MRC, du moins en ce qui concerne la Matapédia.

D'autre part, pour permettre une participation élargie du milieu à la gestion de la forêt publique, la MRC suggère de remplacer l'actuelle « consultation des tiers » par un mécanisme de participation active à la préparation des plans généraux d'aménagement forestier, mécanisme qui reste à élaborer, mais pour lequel la MRC souhaite être partie prenante.

La MRC constate également, comme beaucoup des personnes et des intervenants consultés, l'absence de vision à long terme ou de stratégie globale d'aménagement concernant la forêt publique de la MRC de La Matapédia. Pour remédier à cet état de choses, il apparaît qu'il faut amener les intervenants (détenteurs de CAAF, gestionnaires de ZEC ou de rivières à saumon, Conseil de bassin versant, etc.) à se concerter au niveau de l'unité d'aménagement et, à cet égard, la MRC de La Matapédia se propose, compte tenu de son expertise en matière de concertation, de travailler immédiatement à la mise sur pied de ce mécanisme de concertation.

Enfin, la MRC de La Matapédia souligne le besoin de consolider les outils de développement de son territoire, lesquels permettent d'intervenir en appui au secteur forestier, notamment au niveau de la formation de la main-d'œuvre et de l'acquisition de connaissances en 2^e et 3^e transformation.

En résumé, nous pouvons dégager les 4 éléments suivants comme constituant la position que notre groupe de consultation dégage des représentations qui lui ont été faites :

1. Nous donnons notre appui à la proposition régionale concernant la gestion déléguée de la forêt publique, y compris à la mise sur pied d'une commission régionale dont une des compétences serait de désigner des mandataires pour assurer les divers niveaux de la planification forestière ; nous soulignons la nécessité que les mandataires en question se situent le plus près possible de notre milieu, c'est-à-dire au niveau de l'unité d'aménagement, laquelle correspond grosso modo au territoire de notre MRC ;
2. La MRC de La Matapédia suggère de remplacer la consultation des tiers par un réel mécanisme de participation du milieu, de la population et des intervenants, mécanisme qui permettrait la concertation au niveau des plans généraux d'aménagement et, à cet égard, la MRC demande à être partie prenante du mécanisme en question; elle suggère également la mise en place d'un second mécanisme ou d'une table de concertation au niveau de son territoire dans le but de permettre la participation du milieu à l'élaboration d'une stratégie ou d'un plan d'ensemble pour la forêt publique matapédienne; le but est de doter la région d'une stratégie globale concernant le devenir de la forêt publique matapédienne. Sur ce plan, la MRC souhaite que l'on reconnaisse son expertise en matière de concertation des intervenants et de ses citoyens et elle désire s'engager immédiatement à animer, informer et au besoin former les intervenants de même qu'à structurer le mécanisme de concertation souhaité.
3. Nous réclamons que le cadre normatif (normes sylvicoles) soit assoupli pour permettre une foresterie plus conforme aux particularités locales et pour contribuer à la valorisation du travail effectué par les forestiers professionnels en région.
4. Nous soulignons la nécessité de consolider nos outils de développement, dans l'optique, notamment, d'améliorer la formation de la main-d'œuvre forestière, de soutenir l'industrie de la transformation sur notre territoire et de favoriser le virage vers la 2^e et 3^e transformation.